## WAVESTONE

# Tableau des délégations en matière d'augmentation de capital en cours de validité et d'utilisation 

Extrait du Rapport 2022/23
Rapport sur le gouvernement d'entreprise

## Tableau <br> des délégations <br> en <br> matière d'augmentation de capital en cours de validité et d'utilisation

Selon Assemblée générale mixte du 28/07/2022

| $\mathrm{N}^{\circ}$ de la résolution | Objet | Durée de l'autorisation | Plafond maximum du pair | Utilisation |
| :---: | :---: | :---: | :---: | :---: |
| $12^{\text {ème }}$ | Émission d'actions ordinaires et de titres financiers donnant accès immédiatement ou à terme au capital social de la société avec maintien du droit préférentiel de souscription | 26 mois | Valeurs mobilières: 151474 € <br> Titres de créance: $40000000 €$ | Néant |
| 13 ème | Émission avec suppression du droit préférentiel de souscription dans le cadre d'une offre au public (droit de priorité au profit des actionnaires pendant un délai minimal de cing jours) d'actions ordinaires et de titres financiers donnant accès immédiatement ou à terme au capital social de la société | 26 mois | Valeurs mobilières par offre au public 100982 € <br> Titres de créance : $15000000 €$ | Néant |
| 14 ème | Émission avec suppression du droit préférentiel de souscription dans le cadre d'un placement privé d'actions ordinaires et de titres financiers donnant accès immédiatement ou à terme au capital social de la société | 26 mois | $10 \%$ du capital social de la société à la date du 28 juillet 2022 <br> Titres de créance: $15000000 €$ <br> dans la limite du plafond spécifique prévu à la 13ème résolution et du plafond global visé à la $23^{\text {ème }}$ résolution | Néant |
| 15ème | En cas de demande excédentaire de souscription lors d'une augmentation du capital social décidée en vertu de la 12 ${ }^{\text {ème }}$ résolution (avec maintien du droit préférentiel de souscription), augmentation du nombre d'actions ordinaires et de titres financiers à émettre dans les conditions prévues à l'article L. 225-135-1 du Code de commerce, dans les | 26 mois | 15\% de l'émission initiale sous réserve du plafond prévu dans la résolution en application de laquelle l'émission est décidée, et, dans la limite du plafond global visé à la $23^{\text {ème }}$ résolution | Néant |


|  | trente jours de la clôture de la souscription, au même prix que celui retenu pour l'émission initiale |  |  |  |
| :---: | :---: | :---: | :---: | :---: |
| 16 ème | En cas de demande excédentaire de souscription lors d'une augmentation du capital social décidée en vertu de la 13ème résolution (avec suppression du droit préférentiel de souscription et dans le cadre d'une offre au public), augmentation du nombre d'actions ordinaires et de titres financiers à émettre dans les conditions prévues à l'article L.225-135-1 du Code de commerce, dans les trente jours de la clôture de la souscription, au même prix que celui retenu pour l'émission initiale | 26 mois | 15\% de l'émission initiale sous réserve du plafond prévu dans la résolution en application de laquelle l'émission est décidée, et, dans la limite du plafond global visé à la $23^{\text {ème }}$ résolution | Néant |
| 17ème | En cas de demande excédentaire de souscription lors d'une augmentation du capital social décidée en vertu de la 14ème résolution (avec suppression du droit préférentiel de souscription et dans le cadre d'un placement privé), augmentation du nombre d'actions ordinaires et de titres financiers à émettre dans les conditions prévues à l'article L. 225-135-1 du Code de commerce, dans les trente jours de la clôture de la souscription, au même prix que celui retenu pour l'émission initiale | 26 mois | 15\% de l'émission initiale sous réserve du plafond prévu dans la résolution en application de laquelle l'émission est décidée, et, dans la limite du plafond global visé à la $23^{\text {ème }}$ résolution | Néant |
| $18^{\text {ème }}$ | Émission d'actions ordinaires et de titres financiers donnant accès au capital social de la société avec suppression du droit préférentiel de souscription, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la société et constitués d'actions ou de titres financiers donnant accès au capital de sociétés tierces en dehors d'une OPE | 26 mois | 10\% du capital social de la société à la date du 28 juillet 2022 <br> Titres de créance : $15000000 €$ <br> dans la limite du plafond spécifique prévu à la 13ème résolution et du plafond global visé à la $23^{\text {ème }}$ résolution | Néant |


| 19ème | Émission d'actions ordinaires et de titres financiers donnant accès au capital social de la société sans droit préférentiel de souscription, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la société et constitués d'actions ou de titres financiers donnant accès au capital de sociétés tierces dans le cadre d'une OPE initiée par la société | 26 mois | 10\% du capital social de la société à la date du 28 juillet 2022 <br> Titres de créance : 15000000 € <br> dans la limite du plafond spécifique prévu à la 13ème résolution et du plafond global visé à la $23^{\text {ème résolution }}$ | Néant |
| :---: | :---: | :---: | :---: | :---: |
| $20^{\text {ème }}$ | Emission d'actions ordinaires et de titres financiers donnant accès au capital social de la société, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit des salariés adhérents à un PEE et aux mandataires sociaux éligibles au PEE | 26 mois | 5\% du capital social au jour de la mise en œuvre de la délégation <br> dans la limite du plafond global visé à la $23^{\text {ème résolution }}$ | Néant |
| 21ème | Attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre au profit des salariés de la société et des sociétés qui lui sont liées | 38 mois | 5\% du capital social au jour de la mise en œuvre de la délégation dans la limite du plafond global visé à la $23^{\text {ème résolution }}$ | Plan salariés $\mathrm{n}^{\circ} 16 \mathrm{du}$ 06/07/22: <br> Attribution initiale de 60322 actions correspondant à $0,30 \% \mathrm{du}$ capital <br> Plan Key People ․ํ6 du 06/07/22: <br> Attribution initiale de 57135 actions correspondant à $0,28 \% \mathrm{du}$ capital <br> Plan <br> International $n^{\circ} 2 d u$ 06/07/22: <br> Attribution initiale de 9 036 actions correspondant à $0,04 \% \mathrm{du}$ capital |
| $22^{\text {ème }}$ | Attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre au profit des mandataires sociaux de la société et des sociétés qui lui sont liées | 38 mois | 0,5\% du capital social au jour de la mise en œuvre de la délégation | Néant |


|  |  |  | dans la limite du <br> plafond global visé <br> à la 23ème résolution |  |
| :--- | :--- | :--- | :--- | :--- |
| $23^{\text {ème }}$ | Plafond commun et global <br> des émissions au titre des <br> $12^{\text {ème à 22ème résolutions de }}$ <br> l'Assemblée générale mixte <br> du 28 juillet 2022 | Valeurs mobilières: <br> 151 474 euros <br> Titres de créance : <br> 40 000 000 € | Néant |  |
| $24^{\text {ème }}$ | Incorporation de réserves ou <br> de bénéfices, de primes <br> d'émission, ou d'apport par <br> création et attribution <br> gratuite d'actions ordinaires <br> ou par majoration du <br> nominal ou du pair des titres <br> de capital ou par l'emploi <br> conjoint de ces deux <br> procédés | 26 mois | 400 ooo € <br> Ce plafond est <br> indépendant et <br> autonome | Néant |

